Après le mariage gay, la polygamie ? (Rioufol)

29/05/2013 à 13h43
[…] En ayant imprudemment accédé aux revendications d'une minorité influente (l'Insee ne recense que 100.000 couples homosexuels en France), à qui a été reconnu le droit de bouleverser le code civil et la civilisation, le gouvernement socialiste a avalisé plus généralement le fait communautarisme et sa ligne de défense. Elle est construite sur la victimisation et la non discrimination. Une brèche a été ouverte, dans laquelle vont être amenés à s'engouffrer dans l'avenir tous ceux qui s'estiment lésés par la loi commune et qui revendiquent des droits spécifiques, au nom de leur groupe, de leur particularisme, de l'égalitarisme.

Comme le remarque l'iman de Bordeaux, Tareq Oubrou, dans des propos rapportés par Elisabeth Schemla (1) : **"Dites-moi un peu maintenant avec quels arguments sérieux nous nous opposerons à la polygamie par exemple ?** Nous avons mis le doigt dans un drôle d'engrenage". En effet, le temps est sans doute proche où des militants islamistes, prétextant de l'exemple du mariage pour tous, de la lutte contre l'islamophobie et de la réalité de comportements observables dans la communauté musulmane, exigeront la légalisation des pratiques polygames qui, de fait, existent déjà dans des cités. Les militants homosexuels auront alors enfanté une machine infernale et sa mise en marche.
(1)Islam, l'épreuve française, Plon

Ivan Rioufol (Le Figaro)